



SOINS PARTAGÉS

# L'hospitalisation à domicile en EHPAD

Une expertise hospitalière

# Qui sommes-nous ?

L'établissement d'Hospitalisation à Domicile (HAD) est un **hôpital public de l'AP-HP** en charge de près de **900 patients par jour**, chez eux, auprès de leur famille et de leurs proches, principalement sur tout le **territoire du Grand Paris**. Plus grande structure publique d'hospitalisation à domicile en France, l'HAD possède une **expertise spécifique** dans le **lien ville-hôpital** et avec le **secteur médico-social**.

En tant que **structure pluridisciplinaire**, l'HAD de l'AP-HP mobilise les compétences internes de ses propres équipes (infirmières, diététiciennes, ergothérapeutes) avec une coordination clinique de proximité.

L'HAD de l'AP-HP **assure**, au sein du lieu de vie du résident, des **soins médicaux** et **paramédicaux**, **continus** et **coordonnés** de **nature hospitalière**. Les soins délivrés s'intègrent dans le projet de vie et de soins du résident.

Ils se caractérisent par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes. Ils se coordonnent avec les soins déjà dispensés par l'équipe de l'EHPAD. C'est donc une véritable **collaboration soignante HAD-EHPAD**, dans le cadre d'une prise en soins partagée du résident.

La demande d'HAD peut être faite par :

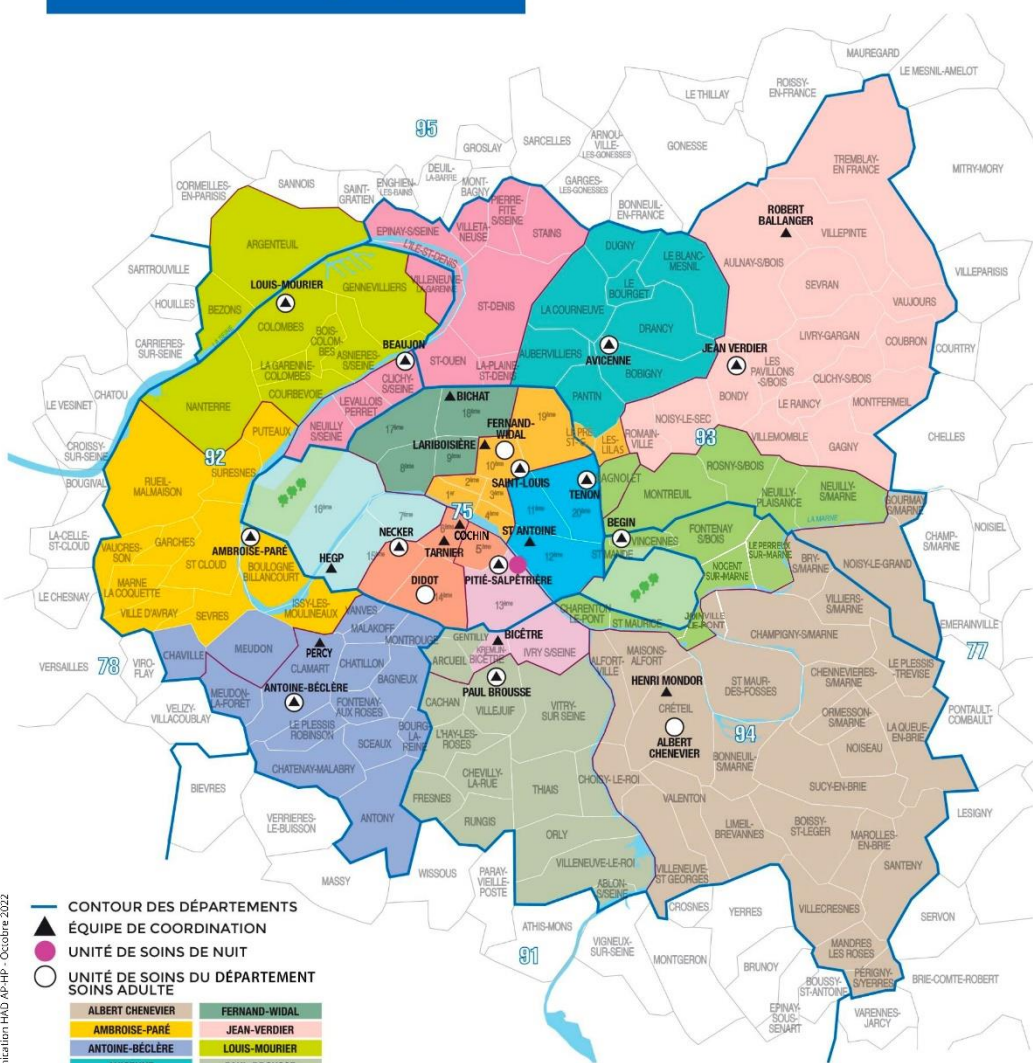
- Le Médecin Coordonnateur de l'EHPAD.
- Le Médecin Traitant du résident.
- Le Service Hospitalier dans lequel se trouve le patient.
- Les Réseaux de Soins.
- Les Unités Mobiles de Gériatrie.

**Dans tous les cas, la prescription est établie avec l'accord du médecin traitant et avec le consentement du patient et/ou de son entourage.**

HOSPITALISATION À DOMICILE DE L'AP-HP

# Territoire d'intervention des unités de soins adulte

Communes des départements 75, 92, 93, 94 et 95 (les communes de Bezons et d'Argenteuil).



# Les modes de prise en charge les plus fréquents

Pansements complexes et soins spécifiques	Intervention de l'équipe soignante pluriquotidienne ou > à 30 minutes
Traitement intra-veineux	2 à 3 passages infirmiers par jour ou traitement de la réserve hospitalière
Prise en charge de la douleur	Analgésie par pompe à morphine
Chimiothérapie anticancéreuse	Uniquement en IV ou sous-cutané
Soins palliatifs	Situation mobilisant des moyens relationnels et techniques importants. Situation instable.
Autres prises en charge	Suivi médico soignant pour des traitements exceptionnels ou peu fréquents

## Les 3 pré-requis

- Le résident et son entourage expriment leur accord.
- L'HAD est prescrite avec l'accord du médecin traitant pour une durée définie et révisable.
- Le partenariat entre l'HAD de l'AP-HP et l'EHPAD fait l'objet d'une convention et d'un protocole personnalisé de soins partagé pour chaque prise en charge de patient.

# L'Hospitalisation à Domicile en EHPAD

## Contactez-nous

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30

Plateforme d'admission adulte

**01 73 73 57 57**

**had.adulte@aphp.fr**

Fax: 01 73 73 56 56

Un médecin,  
est joignable pour répondre  
à vos questions.

## Votre contact

**Sylvie HUMBERT**

Cadre supérieur de santé  
Chargée de mission relation ESMS

Portable: 06 30 55 53 88  
sylvie.humbert@aphp.fr

Pour en savoir plus :  
[www.hospitalisationadomicile.aphp.fr](http://www.hospitalisationadomicile.aphp.fr)



**Hospitalisation  
à Domicile  
AP-HP**